



À propos du rapport de l'Académie des Sciences sur « L'enseignement de l'Informatique en France »

Position de la Société informatique de France
27 mai 2013

La Société informatique de France (SIF) salue la publication du rapport de l'Académie des Sciences sur l'enseignement de l'informatique en France. Elle le fait d'autant plus volontiers que la SIF milite depuis toujours pour un enseignement solide et véritable de la science informatique tout au long de la vie, et donc dès le plus jeune âge.

Ainsi, la Société informatique de France s'associe aux recommandations de ce rapport :

1. Il faut *enseigner la science informatique en France, notamment à l'école primaire et dans le secondaire*, afin de former et d'éduquer le citoyen, de lui donner les moyens de comprendre et de maîtriser le monde, et d'encourager sa créativité. De nombreux pays dans le monde ont déjà fait le pas. C'est un impératif aussi bien sociétal qu'économique. Comme le souligne le rapport, *il est urgent de ne plus attendre*.
2. Les programmes du primaire, du secondaire et du supérieur doivent être adaptés, d'une part pour aller au-delà de l'apprentissage des outils (bureautique, Web, réseaux sociaux) et en *maîtriser les aspects d'éthique, de comportement en société, et de sécurité* ; et d'autre part afin d'acquérir de *véritables compétences en science informatique* (langage, algorithme, information, machine). La SIF soutient particulièrement les propositions du rapport concernant l'école primaire : elles se fondent sur des innovations pédagogiques qui ont été expérimentées pendant plusieurs années, et qu'il convient maintenant de reprendre pour les généraliser.
3. La SIF souhaite également que l'enseignement de l'informatique soit restructuré et généralisé au collège et au lycée, de sorte que la discipline soit identifiée de façon claire dans les programmes. La SIF attire l'attention sur le fait que le succès de l'introduction de l'informatique dans l'éducation des enfants nécessite une formation véritable des enseignants, notamment des professeurs des écoles, pendant l'apprentissage de leur métier, et tout au long de leur vie professionnelle. Elle souhaite également que des professeurs en informatique, dont les compétences seront attestées par un diplôme universitaire en informatique, soient recrutés dans les collèges et les lycées, pour y enseigner la discipline. Le problème du recrutement des formateurs pourra être résolu en s'inspirant des initiatives d'autres pays comme l'Angleterre, la Suisse ou Israël.